

Chronique de la Macronésie n°29

Partager le temps de travail (I) : vers une société du mieux-ensemble

Partager le travail peut permettre à tous-tes de travailler. En effet, les chômeurs ne peuvent trouver du travail quand ils le souhaitent. La moitié des Français travaillent trop longtemps alors qu'il y a des millions de chômeurs. Les salariés pourraient travailler moins en gagnant autant. Le partage actuel du travail pénalise les plus précaires. Les jeunes doivent accéder à des emplois dignes. Enfin le partage du travail peut renforcer la solidarité entre les générations.

Osons prendre le temps : pour soi et pour les autres, pour vivre plus et maîtriser son rythme de vie, pour apprendre tout au long de la vie, pour travailler en dehors du travail, pour réduire l'impact des naissances sur la vie des mères et répondre au souhait grandissant des pères de jouer pleinement leur rôle, pour permettre aux hommes d'assurer plus de tâches domestiques.

Travailler moins est l'un des piliers du progrès social, pour mieux partager la culture et vivre ensemble, accueillir dignement les étrangers, rendre le travail durable, décent, sauver la vie sur Terre, avancer dans l'égalité entre sexes : à côté d'une diminution du temps de travail, l'émancipation féminine exige un élargissement des services et des soins publics.

Il est possible de créer de l'emploi en répondant à la flexibilité des entreprises sans précariser les salariés. Or, les heures supplémentaires augmentent le pouvoir d'achat de certains salariés en détruisant des emplois. Pour une logique gagnant-gagnant grâce à la flexibilité interne, donnons du temps à tous les salariés pour se former et améliorer la qualité du travail.

Partageons le travail pour notre santé. Historiquement, la réduction du temps de travail a été conquise pour permettre aux salarié-e-s d'être en meilleure santé, les longues heures accroissent le risque d'AVC, l'état de santé, physique et mental des personnes privées d'emploi se dégrade. L'intensification du travail nuit à la santé, c'est le burnout.

Moins d'intensité de travail pour travailler mieux : pour lutter contre la culture du présentisme et de la disponibilité permanente, pour permettre aux cadres d'obtenir un droit effectif à la déconnexion, pour aller vers le travail soutenable. Être moins productif peut améliorer la qualité du travail et aider à résorber le chômage.

Mieux vaut partager équitablement le travail qu'étendre le temps partiel subi. Le plein emploi n'existe nulle part. La durée du travail est de 35 heures en Europe, même en Allemagne. Dans la plupart des pays la durée du travail a baissé en raison du recours au temps partiel féminin. En France, le travail à temps partiel est subi par une personne sur trois, et touche les catégories sociales fragilisées. Aucun pays n'a réglé le problème du chômage sans précariser sa population. A La Réunion, le taux de chômage n'a jamais été si bas (25%) : la population est-elle moins précaire ?

Le partage actuel du travail fait exploser les inégalités et la pauvreté partout dans le monde. La baisse du chômage se paie par l'augmentation de la pauvreté en Allemagne et en Angleterre. 20% de la population américaine a abandonné l'espoir de trouver du travail.

La crise du travail est une crise de l'organisation du travail. Le travail, de plus en plus fragmenté, ne doit pas être considéré comme une marchandise.

Dr Bruno Bourgeon, président d'AID

<http://aid97400.lautre.net>

D'après le Collectif Roosevelt

Partager le temps de travail (II) : le pragmatisme économique

Mieux répartir le volume total de travail est la recette. Le volume annuel de travail est stable en France depuis 1950. Seule la baisse de la durée travaillée peut permettre de créer des emplois malgré la stagnation des heures travaillées. La clé de l'emploi se situe dans la répartition du travail entre actifs.

Le progrès technique a permis de travailler moins en produisant plus. Le chômage est moins dû à la mondialisation qu'aux gains de productivité. En 40 ans, l'économie française a doublé sa production avec 4% de travail en moins. Le chômage vient en partie de l'écart entre un moindre besoin de travail et la croissance de la population active. Si nous avions baissé notre temps de travail de 40%, le chômage serait resté au niveau de 1970. Les fruits de la productivité n'ont pas été partagés. La gestion des gains de productivité par le partage du travail est au cœur de la dynamique économique. L'autre raison du chômage est l'accumulation intensive du capital, au profit des actionnaires, au détriment des salariés.

La réduction du temps de travail (RTT) va dans le sens de l'histoire. En Occident, on travaille 2 fois moins qu'il y a 100 ans. Einstein avait raison.

Les 35 heures ont été la politique en faveur de l'emploi la plus efficace et la moins coûteuse. On a zappé les évaluations objectives des 35 heures, qui attestent qu'aucune mesure n'a fait mieux pour lutter contre le chômage. Elles ont contribué à faire baisser le chômage de 10,3 à 7,5 % en cinq ans (1997 – 2002). Elles ont été efficaces : 350 000 emplois pour un coût net de 8 000 € par emploi créé ou sauvé. L'objectif de 700 000 créations d'emplois n'a été atteint qu'à moitié parce que la RTT n'a été mise en œuvre que pour la moitié des salariés. Une étude de l'OFCE extrapole la création de 320 000 emplois entre 1998 et 2001. D'autres études confirment la création de 350 000 emplois. Le recul du chômage a été important malgré la hausse de la population active.

Les arguments avancés contre la réussite des 35 heures sont fallacieux. Elles n'ont pas été responsables de la perte de compétitivité de notre économie dans les années 2000 ni de la désindustrialisation. La croissance de 2,7% n'explique pas la progression de l'emploi entre 1998 et 2002. Elles n'ont pas altéré la compétitivité des entreprises, par les gains de

productivité et de flexibilité qu'elles ont permis. L'appréciation de l'euro est la vraie raison de la perte de compétitivité de la France et des pays ayant cette monnaie, sauf l'Allemagne. Les comptes des entreprises n'ont pas été dégradés par les 35 heures. Une baisse des charges sans partage du travail aurait créé 124 000 emplois, pour un même coût pour les finances publiques.

Rétablissons la vérité sur les bénéfices des lois Aubry. Leur mise en œuvre a permis le dialogue social : 350 accords de branche et 62 000 accords d'entreprise ont été signés. Les 35 heures ont amélioré la productivité horaire et accru la durée des équipements. Les salariés ont constaté une amélioration de leur vie quotidienne. La RTT a dégagé du temps libre. La conciliation vie professionnelle-vie familiale constitue sans doute la principale avancée sociale des 35 heures.

La RTT peut être poursuivie en tirant les leçons du passé. Prenons acte que les améliorations sociétales permises par la RTT dépendent très largement des conditions de mise en œuvre dans les entreprises. Pour éviter une nouvelle intensification du travail il faut davantage réguler la modulation salariale et mieux définir les activités relevant ou non du temps de travail. Par exemple, on créera, pour 32 heures, davantage d'emplois en ramenant le temps de travail effectif à 8h/j pendant 4 j plutôt que 6h 24/j pendant 5 j. La question du TT doit s'intégrer dans une logique d'amélioration des conditions de travail et de santé des travailleurs.

Dr Bruno Bourgeon, président d'AID

<http://aid97400.lautre.net>

D'après le Collectif Roosevelt